

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
24/04/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjointes au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Yann MAUCOURT

Etaient absents : Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Secrétaire de séance : Madame Armelle CHAMPLON

=====

POINT 2024-28- Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent à la carte : Volet « Fourniture de sel de déneigement »

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants,

CONSIDERANT que le groupement de commande actuel permet d'optimiser les avantages tant au niveau économique qu'au niveau qualité des prestations,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE la modification de la convention signée entre la Commune de Moulins-lès-Metz et l'Eurométropole de Metz avec l'ajout de l'article 12 sur les dispositions propres à la fourniture de sel de déneigement en vrac,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions modificatives.

APPROUVE les conventions ci-annexées entre la ville de Moulins-lès-Metz et l'Eurométropole de Metz,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 30/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

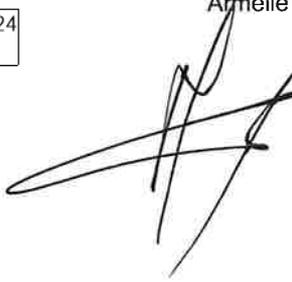
057-215704875-20240430-2024-28-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2024

Notification : 03/05/2024

Le secrétaire de séance,
Armelle CHAMPLON



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.